



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°9

Lundi 16 mai 2022

Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, ROUELLE Maurice.

Excusés : COLOMBIER Alain, ROUTIER Marc, ANDEOLE Éric,

Assiste : Sylvie MARCHAIS, Responsable du service compétitions

CONDOLEANCES

Le Président et les membres de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive présentent leurs sincères condoléances à la famille, suite au décès soudain de leur collègue Philippe PROST.

La Commission remercie Philippe PROST pour le travail accompli pendant toutes ces années au sein de la Commission.

Prochaine réunion le 27 juin 10 heures

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 20 juin 2022

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1– Classements initiaux :

- **CAEN**

STADE DE L'I.U.T CAEN NORD 1 – NNI 141180401

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 et des documents transmis :

- Plans gymnase et vestiaires,
- Attestation d'ouverture au Public du 12 mai 2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

1.2– Confirmations de niveau de classement :

- **CAEN**

STADE JOSEPH DETERVILLE – NNI 141180301

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 5 décembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 18 janvier 2022 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Président de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives,
- Tests in situ conforme du 29 avril 2022,
- Plans des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T3 SYN.

Ce dossier est transmis à la Fédération Française de Football.

- **CAEN**

STADE DE LA FOSSETTE 2 – NNI 141181302

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 et des documents transmis :

- Plans vestiaires et terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **LISIEUX**

STADE DE HAUTTEVILLE 2 – NNI 143660302

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17 février 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 et des documents transmis :

- Photos de l'installation,
- Plan des vestiaires,
- Arrêté d'Ouverture au Public des installations en date du 27 septembre 1999.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **MAISONS**

STADE J. LEPLEUX – NNI 143910101

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 8 février 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

1.3– Changements de niveau de classement :

- **CAEN**

STADE DE L'I.U.T CAEN NORD 2 – NNI 141180402

Cette installation était classée en Niveau T5 SYE jusqu'au 24 septembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYE et des documents transmis :

- Plans gymnase et vestiaires,
- Tests in situ conforme du 29 avril 2022
- Attestation d'ouverture au Public du 12 mai 2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T4 SYE pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

- **VILLERS SUR MER**

STADE ANDRE SALESSE – NNI 147540102

Cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de situation,
- Plan de masse,
- Plan projeté du terrain à l'échelle 1/500,
- Plan de coupe transversal,
- Lettre d'intention de réalisation de travaux.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour ce projet d'aménagement d'un terrain équipé d'une aire de jeu en terrain synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux :

- **CAEN**

STADE JOSEPH DETERVILLE – NNI 141180301

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E5 jusqu'au 5 décembre 2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 17.11.2021.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17.11.2021
 - Eclairage moyen : 327 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.54
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E5 pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2024.

Le dossier est transmis à la Fédération.

8.2. Confirmation de classement :

- **DEAUVILLE**

STADE DU COMMANDANT HEBERT 1 – NNI 147150101

Cette installation éclairage été classé E5 jusqu'au 01/03/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau E5.

- Eclairage moyen : 242 Lux
- Facteur d'uniformité U1h : 0.52
- Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation éclairage en niveau E5 pour 2 ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2024.

8.2. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.3. Affaires Diverses : R.A.S

8.4. Avis préalable :

• LES MONT D'AULNAY

STADE DES MONT D'AULNAY 2 – NNI 140270102

Cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 130 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.58
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.78

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de l'éclairage (niveau E7)

• VILLERS SUR MER

STADE ANDRE SALESSE – NNI 147540101

Cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de masse,
- Plan projeté du terrain à l'échelle 1/500,
- Plan cote de la herse et des mats,
- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 280 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.63
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.86

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de l'éclairage.

- **VILLERS SUR MER**

STADE ANDRE SALESSE – NNI 147540102

Cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de situation,
- Plan de masse,
- Plan projeté du terrain à l'échelle 1/500,
- Plan cote de la herse et des mats,
- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 183 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.77

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de l'éclairage.

1. CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux : R.A.S

1.2 – Confirmation de niveau de classement :

- **LA HAYE MALHERBE**

STADE MUNICIPAL – NNI 273220101

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 16 janvier 2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 et des documents transmis :

- Plan cadastre,
- Plan vestiaires,
- Plan terrain,
- Plan de situation,
- Arrêté d'Ouverture au Public des installations en date du 18 octobre 2011.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **ST GEORGES DU VIEVRE**

STADE JULIEN BRUNEAUX 1 – NNI 275420101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 15 mai 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 et des documents transmis :

- Plan de masse,
- Plan vestiaires,
- Plan terrain,
- Plan de situation,
- Arrêté d'Ouverture au Public des installations en date du 3 mai 2012,
- PV de CDS du 29 juin 1999.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **ST GEORGES DU VIEVRE**

STADE JULIEN BRUNEAUX 2 – NNI 275420102

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 11 juin 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 et des documents transmis :

- Plan de masse,
- Plan vestiaires,
- Plan terrain,

- Plan de situation,
- Arrêté d'Ouverture au Public des installations en date du 5 mai 2022,
- PV de CDS du 29 juin 1999.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **ST SEBASTIEN DE MORSENT**

STADE JACQUES SIMON – NNI 276020102

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 11 juin 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 et des documents transmis :

- Plan vestiaires
- Plan terrain
- Plan de situation,
- Arrêté d'Ouverture au Public des installations en date du 14 juin 2011

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

1.3– Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique :

- **ANGERVILLE LA CAMPAGNE**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 270175501

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Devis,
- Dossier technique.

Dans ce dossier, deux éléments peuvent poser des problèmes :

- l'infrastructure constituée d'une dalle béton n'est pas conforme à la Norme P90-112 stipulée en page 1 du Cahier des charges Foot5.

- sur cette infrastructure imperméable, la sous-couche prévue de 10mm n'est pas adaptée. L'évacuation de l'eau doit se faire par la couche de souplesse spécialement conçue pour cette fonction. Il faut donc prévoir une couche de souplesse avec canaux drainants (comme indiqué dans la brochure : "plateforme béton").

- **BOURNEVILLE STE CROIX**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 271075501

Cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Devis,
- Dossier technique.

Dans ce dossier, deux éléments peuvent poser des problèmes :

- l'infrastructure constituée d'une dalle béton n'est pas conforme à la Norme P90-112 stipulée en page 1 du Cahier des charges Foot5.
- sur cette infrastructure imperméable, la sous-couche prévue de 10mm n'est pas adaptée. L'évacuation de l'eau doit se faire par la couche de souplesse spécialement conçue pour cette fonction. Il faut donc prévoir une couche de souplesse avec canaux drainants (comme indiqué dans la brochure : "plateforme béton").
- aucune information ni chiffrage de l'infrastructure dans le devis fourni.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : **R.A.S**

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : **R.A.S**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : **R.A.S**

8.2. Confirmation de classement : **R.A.S**

8.3. Affaires Diverses : **R.A.S**

8.4. Avis préalable :

- **ANGERVILLE LA CAMPAGNE**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 270175501

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable.

L'étude d'éclairage est incomplète car les résultats des calculs ne sont pas précisés :

- Eclairage moyen,
- Facteur d'uniformité U2h.

Malgré ces imprécisions, la CRTIS émet un avis technique favorable pour le projet éclairage

- **BEAUMONT LE ROGER**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 270515501

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de cadastre,
- Plan de masse,

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 198 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.76

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le projet d'éclairage.

- **BOURNEVILLE STE CROIX**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 271075501

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable :

L'étude d'éclairage est incomplète car les résultats des calculs ne sont pas précisés :

- Eclairage moyen,
- Facteur d'uniformité U2h.

Malgré ces imprécisions, la CRTIS émet un avis technique favorable pour le projet éclairage.

- **LE NEUBOURG**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 1 – NNI 274280201

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable :

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 75 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.48

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le projet d'éclairage (Niveau E7 maxi).

- **PONT DE L'ARCHE**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 274695501

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable.

L'étude d'éclairage est incomplète car les résultats des calculs ne sont pas précisés :

- Eclairage moyen,
- Facteur d'uniformité U2h.

Malgré ces imprécisions la CRTIS émet un avis technique favorable pour le projet éclairage

- **VESLY**

STADE HENRY LEROY – NNI 276820101

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable :

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 158 Lux

- Facteur d'uniformité U1h : 0.47
- Facteur d'uniformité U2h : 0.73

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le projet d'éclairage (Niveau E6 maxi).

1. CLASSEMENTS

1.1- Classements initiaux : R.A.S

1.2- Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3- Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

- **FLERS**

STADE DU HAZE 3 – NNI 611690103

Cette installation est classée T4 jusqu'au 7 septembre 2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Avant-projet,
- Plan de masse,
- Plan de situation,
- Plan de l'aire de jeu,
- Plan coupe transversale,
- Lettre d'intention.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de terrain synthétique (niveau T5 SYN maximum)

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **CEAUCE**

PARC DES SPORTS 1 – NNI 610750101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 4 novembre 2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Marché public de prestations intellectuelles,
- Arrêté PC,
- Relevé de propriété,
- Récépissé de dépôt de demande,
- Plans,
- Lettre d'intention,
- Notice d'opportunité.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de construction de vestiaire.

- **ST MARS D'EGRENNE**

STADE MARCELLE MONTECOT – NNI 614210101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 13 décembre 2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Attestation de travaux,
- Etude d'opportunité,
- Plan cadastral,
- Plan vestiaires,
- Titre de propriété.

La C.R.T.I.S. demande que lui soit transmis le plan des vestiaires existants pour pouvoir émettre un avis technique.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : R.A.S

8.2. Confirmation de classement : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.3. Affaires Diverses : R.A.S

- **ARGENTAN**

STADE GERARD SAINT 1 – NNI 610060101

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 11 octobre 2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du délégué de la rencontre du 30.04.22.

- Présence d'un tunnel d'accès au terrain mais pas utilisé. C'est dommage car beaucoup de monde gravite autour de la rentrée au vestiaire. En cas de match difficile je pense qu'il peut y avoir des problèmes.

La C.R.T.I.S demande la mise en place systématique du tunnel lors des rencontres de Régional 1 seniors. En cas de manquement le classement de l'installation pourrait être abaissé.

8.4. Avis préalable :

- **FLERS**

STADE DU HAZE 3 – NNI 611690103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Avant-projet éclairage,
- Lettre d'intention.
- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 199 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.81

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de l'éclairage.

- **MESSEI**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 612780101

Cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de masse,
- Plan de situation,
- Plan du stade,
- Données éclairage,
- Etude éclairage.
- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 182 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.71
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.85

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de l'éclairage.

- **ST GEORGES DES GROSEILLERS**

STADE MUNICIPAL 3 – NNI 613910103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Etude définitive éclairage,
- Certificat ENEC,
- Déclaration de conformité,
- Fiche technique éclairage,
- Plan terrain.
- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 203 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.68
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.85

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable sur ce projet de l'éclairage. Elle demande que lui soit transmis rapidement le relevé des points GR.

1. CLASSEMENTS

1.1– Classements initiaux :

- **ST SAUVEUR VILLAGES**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 505500101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 et des documents transmis :

- Plan : des vestiaires,
- Plan de situation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

1.2– Confirmations de niveau de classement :

- **PONTORSON**

STADE MUNICIPAL – NNI 504100101

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 3 décembre 2029.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires,
- Arrêté d'Ouverture au Public des installations en date du 7 octobre 2019.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

1.3– Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **GRANVILLE**

STADE DES PRAIRIES – NNI 502180301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 08.04.2022.
 - Eclairage moyen : 173 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.47
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2026.

8.2. Confirmation de classement : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.3. Affaires Diverses : R.A.S

8.4. Avis préalable : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1 – Classements initiaux :

- **CLEON**

COMPLEXE SPORTIF OSTERMEYER 3 – NNI 761780103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 14 février 2022 par Monsieur LEDOUX Thierry, membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau FOOT A 8 pour 10 ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **CLEON**

COMPLEXE SPORTIF STADE OSTERMEYER 4 – NNI 761780104

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 14 février 2022 par Monsieur LEDOUX Thierry, membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau FOOT A 8 pour 10 ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **CROIX MARE**

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 762030102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Plans des vestiaires et terrain,
- Attestation de capacité du 12 décembre 2011,
- Rapport de vérification des buts.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau FOOT A 8 pour 10 ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

- **GRAND COURONNE**

STADE AUGUST DELAUNE – NNI 763190102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 12 mars 2021 par Monsieur LAUGEROTTE Raymond et Monsieur LEDOUX Thierry, membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.
- Plan des vestiaires
- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 octobre 2020.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en T7 pour 10 ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

1.2– Confirmations de niveau de classement :

- **CROIX MARE**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 762030101

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 16 janvier 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 27 avril 2022 par Monsieur LEFEVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives,
- Plan des vestiaires et terrain,
- Attestation de capacité du 12 décembre 2011,
- Attestation de la Commune sur l'impossibilité d'élargir le terrain,
- Rapport de vérification des buts.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 16 mai 2032.

- **EU**

STADE FRANCHET – NNI 762550201

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 23 avril 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 27 avril 2022 par Monsieur BECQUET Daniel, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.
- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 juillet 2002.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 16 mai 2032.

La C.R.T.I.S demande la mise en conformité de la hauteur sous la barre transversale des buts.

- **PETIT CAUX**

STADE BERNARD DEFOY – NNI 766180101

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 30 avril 2017.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 29 avril 2022 par Monsieur LEFEVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives,
- Arrêté d'ouverture au Public des installations du 20 avril 2017.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 16 mai 2032.

1.3- Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN. :

- **MEULERS**

STADE JACKY SCHAPMANN 2 – NNI 764370102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Rapport de visite des installations effectué le 19 mars 2019 par Monsieur LEMARIE Didier et Monsieur BECQUET Daniel, membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en FOOT A 8 pour 10 ans soit jusqu'à l'échéance du 16 mai 2032.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. :

- **LE HAVRE**

STADE MAURICE PORET – NNI 763511801

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 22 novembre 2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance des tests in-situ en date du 1^{er} septembre 2017 et remercie la ville pour cet envoi.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux :

- **LE HAVRE**

GYMNASE SIMONE VEIL - NNI 763519913

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E2 et des documents transmis :

- Plan des relevés niveau éclairement.
 - Eclairage moyen : 714 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.71
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.80

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. transmet la demande de classement à la Fédération.

8.2. Confirmation de classement : **R.A.S**

8.3. Changements de niveau de classement : **R.A.S**

8.3. Affaires Diverses :

- **OISSEL**

STADE MARCEL BILLARD 1 – NNI 764840101

Cette installation est classée en Niveau T2 jusqu'au 31 décembre 2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du délégué de la rencontre du 23.04.22.

- Dans le vestiaire du club recevant une partie des douches ne fonctionne pas,
- Dans le vestiaire des arbitres, l'évacuation de la douche ne se fait pas correctement ce qui a occasionné un début d'inondation du vestiaire,
- Le terrain est dans un mauvais état, il ne semble pas bien entretenu,

Et prend note du mail de la ville de Oissel du 2 mai 2022 précisant que des travaux ont été réalisés suite à cette rencontre.

Remerciement.

- **LE GRAND QUEVILLY**

STADE PIERRE LEFRANCOIS 1 – NNI 763220601

Cette installation est classée niveau T3 SYN Jusqu'au 7 novembre 2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réponse par mail du 2 mai 2022 de la Ville de Rouen suite au procès-verbal de la réunion du 19 avril 2022.

Remerciement.

- **LE HAVRE**

STADE RENE ROUSSEAU – NNI 763510501

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 11 octobre 2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du délégué de la rencontre du 24.04.22.

- Le terrain était de mauvaise qualité et l'herbe trop haute, la tonte a probablement été faite trop tôt dans la semaine. Le traçage était faible.

La C.R.T.I.S demande que l'entretien de la pelouse soit réalisé avant les rencontres.

8.4. Avis préalable : R.A.S